

<p><b>Date Convocation</b> 21/02/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 21/02/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>17</b> - procurations       <b>06</b> - absents               <b>04</b></p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

### **38-RESTAURATION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR ET DE LEURS BRIDES**

**Rapporteur : Judith LE RALLE**

Divers désordres ont été observés sur les deux cloches de l'église de Saint-Sauveur, altérant fortement leur conservation et impactant leur bon fonctionnement. Il s'agit principalement d'usures des points de frappe, de détérioration par corrosion des bélières qui suspendent les battants et des brides qui maintiennent la cloche suspendue.

Les travaux de restauration nécessaires consisteront à recharger les points de frappe et le noyau central ainsi qu'à remplacer des brides sur les deux cloches.

Le plan de financement pour la restauration des deux cloches de l'église de Saint-Sauveur est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
FINANCEURS	Montant prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention HT
DEPARTEMENT (47,40%)	<b>18 127,00 €</b>	8 592,20 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>8 592,20 €</b>
AUTOFINANCEMENT (52,60%)		9 534,80 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 127,00 €</b>

**Considérant** l'importance de la conservation de ce mobilier dans l'église de Saint-Sauveur,  
**Considérant** que l'église de Saint-Sauveur est classée au titre des Monuments historiques,  
**Considérant** que ce monument doit garantir la sécurité du public en tant qu'Etablissement Recevant du Public,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **APPROUVE** la réalisation de travaux de restauration des deux cloches de l'église de Saint-Sauveur avec un financement municipal à hauteur de 52,60% soit 9 534,80€,
- ♦ **SOLLICITE** une subvention du Département de la Vendée pour la restauration du patrimoine mobilier à hauteur de 47,40%, soit 8 592,20€.
- ♦ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU